

ECRICOME PREPA 2022 - ECT - Technologique

Economie-Droit Droit / Economie

500286

BEIGNIER

BAPTISTE

29/12/2002

---

Note de délibération : 17.09 / 20

---



Numéro d'inscription

500086



Né(e) le

19/12/2002

Signature

Nom

BETGNIER

Prénom(s)

BAPTISTE GEORGES

17.09 / 20

Ecricome

Épreuve :

Economie - Droit

Sujet

☐ 1

ou

☐ 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

01

/

Numéro de table

006

EconomieQCM :

1) b)

10) b)

19) b); c)

2) a)

11) b); c)

10) a); b); c)

3) a); b); c)

12) b)

4) b); c)

13) a); b)

5) d)

14) b)

6) b)

15) a); c)

7) a); b); c)

16) d)

8) b)

17) b)

9) a); b); c)

18) c)

1/11

Argumentation structurée:

Après de nombreuses années à tendance disinflationniste voire déflationniste, l'inflation fait son retour dans la zone Euro. Au départ rampante, elle tend à être galopante dans certains pays d'ici la fin de l'année 2022.

Selon certaines études réalisées par l'INSEE, le taux d'inflation moyen dans la zone Euro est d'environ 7,5 %. Néanmoins on observe des disparités significatives au sein même de cette zone. Ces différences se perçoivent principalement entre les pays nordiques (Estonie, Finlande) où le taux d'inflation est d'environ 13 % à la fin du premier trimestre 2022, et la France, par exemple, qui a un taux d'inflation de 4,5 % en mars 2022.

L'inflation pourrait être définie comme étant une augmentation généralisée et auto-entretenu des prix.

Ainsi, le retour de l'inflation dans la zone Euro doit-il, à l'heure actuelle, être craint ?

Le retour de l'inflation dans la zone Euro peut engendrer des effets pernicieux sur les acteurs économiques (I) mais si elle est maîtrisée, elle pourrait bénéficier à ces mêmes agents (II).



I) Le retour de l'inflation peut impacter négativement les agents économiques de la zone Euro...

a) Les impacts négatifs de la hausse des prix ayant principalement pueus par les ménages et les entreprises...

L'inflation est l'augmentation des prix, elle impacte donc les ménages qui voient leur pouvoir d'achat diminuer si leur revenu n'augmente. Cependant, si ces revenus augmentent, on pourrait se retrouver face à une spirale inflationniste. C'est cette hausse des salaires qui peut impacter les entreprises car si le salaire est un revenu pour les ménages, c'est un coût pour le tissu productif. Si les salaires n'augmentent pas, les entreprises ne sont que partiellement impactées par l'inflation. De plus, l'inflation entraîne une hausse des taux d'intérêt ce qui empêche les entreprises d'investir comme elles le souhaiteraient. Cette hausse des taux d'intérêt se ressent aussi dans le processus d'acquisition de capital chez les ménages. On pourrait même voir une bulle immobilière qui se forme en France. Et enfin "L'inflation est l'euthanasie des rentiers" disait Keynes, en effet, ils sont victimes de la dépréciation de leur capital qui est due à un effet richesse.

b) mais aussi par les Etats.

En effet, les Etats ressentent aussi cette hausse généralisée des prix car ils voient les taux longs augmenter. C'est pourquoi, les Etats s'endettant à taux variables ne

perçoivent pas d'un bon œil cette inflation. Les taux longs pourraient augmenter de telle manière si ce que les taux longs réels sont positifs si les taux longs nominaux dépassent le pourcentage réel d'inflation. De plus, les États ne peuvent pas agir sur l'inflation puisque c'est la BCE qui est en charge de la stabilité des prix dans la zone euro. La politique monétaire n'est souvent pas coordonnée avec les politiques budgétaires mises en place par les pays. Même les politiques budgétaires des pays ne sont pas coordonnées entre elles. Enfin, la zone Euro fait aujourd'hui face à de l'inflation importée et donc les États ne peuvent pas lutter face à celle-ci. Ils se retrouvent donc face à des enjeux importants de souveraineté, principalement énergétique actuellement.

II) Cependant, si l'inflation est maîtrisée, elle peut être bénéfique aux acteurs économiques de la zone Euro. *aux ménages et au tissu*

A)\* (coubli) Une inflation maîtrisée peut être bénéfique productif européens...

De prime abord, la stabilité des prix est un des objectifs de la BCE, ainsi, pour contrôler cette inflation la Banque Centrale Européenne fait augmenter les taux longs et les taux d'intérêts directs. Cependant, malgré cette augmentation, le taux d'inflation reste supérieur aux taux d'intérêt nominaux et donc les taux d'intérêt réels sont négatifs, c'est pourquoi cette inflation pourrait être un des déterminants principaux de l'investissement, pour l'entreprise comme pour les ménages. D'ailleurs, les ménages pourraient facilement acquiescer des biens immobiliers après l'explosion de la bulle.



Numéro d'inscription

500186



Né(e) le

29 / 12 / 2002

Signature

Nom

B E I G N I E R

Prénom(s)

B A P T I S T E F E R G E S

17.09 / 20

Ecricome

Épreuve : Économie - Droit

Sujet

☐ 1

ou

☐ 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

05 / 11

Numéro de table

006

b) ... Mais peut aussi être profitable aux États de la zone Euro.

En effet, pour les États qui se sont endettés à taux fixe, l'inflation est une bonne chose. Elle permet à ces pays de voir la charge de leur dette diminuer car la dette n'augmente pas mais le PIB si. De plus, les taux d'intérêt réels sont très négatifs, ainsi, l'État peut emprunter afin de faire réduire sa dette qui a des intérêts trop importants, il peut aussi emprunter pour faire des dépenses d'investissement. Mais cela est possible seulement si la BCE respecte correctement son objectif de stabilité de prix car au delà de l'impact économique, l'inflation peut avoir un impact social.

Ainsi, on peut voir que l'inflation a principalement des effets pervers sur les agents économiques et l'économie en général même si elle n'est pas per se une menace. Elle met surtout en exergue l'importance de la BCE dans la zone Euro ainsi que la nécessité de coordonner les politiques. On peut donc se demander comment contrôler l'inflation importante et quels enjeux de souveraineté en ressortent ?

5/11

Droit

Cas pratiques :

1) Majeur : le recours au CDD n'est possible que dans certains cas comme une activité saisonnière par exemple et n'est possible que pour une durée déterminée de 16 mois renouvelable une fois. Il existe le CDD-CD qui concerne que les projets. Le CDI, lui, est un contrat à durée indéterminée qui contient une période d'essai d'une durée de 2 mois pour les emplois peu qualifiés.

Mineur : la SARL CYCLO ANGLEOY est située à Anglet. Elle connaît un succès flamboyant et victime de celui-ci, l'entreprise ne peut plus assurer ses prestations et fait face à des difficultés permanentes. La société souhaite envisager d'embaucher un salarié à plein temps mais propose un CDD en premier lieu afin de tester ses compétences.

Conclusion : l'entreprise fait face à des difficultés permanentes. Ainsi elle ne peut recourir au CDD. Si elle souhaite tester les compétences du salarié, une période d'essai est possible grâce au CDI. Le CDI est donc le plus indiqué pour l'embauche d'un salarié au regard de la situation rencontrée par la SARL CYCLO ANGLEOY.



2) Majoré: Selon l'article 1359 du Code Civil, pour prouver un fait juridique supérieur à 1500 €, une preuve parfaite est requise, autrement la preuve est libre.

De plus, selon l'article 1362 du Code Civil, l'écrit électronique a la même force probante que l'écrit papier.

Minimeur: L'entreprise a repris et modifié le rôle, pour l'acte, d'un client habituel. Elle a accepté qu'il ne paye pas comptant mais dans les semaines suivantes. Rien n'avait été signé. Cependant l'entreprise a reçu des SMS de client au sujet son passage, qui précisent le matériel souhaité et l'heure de passage. De plus une dizaine de personnes était présente ce jour là dans l'entreprise.

Conclusion: Le fait juridique étant de 1000 € environ, il ne doit pas être prouvé par une preuve parfaite mais par une preuve libre. Grâce aux SMS et aux clients présents, l'entreprise a donc des chances de prouver en justice l'existence du contrat.

3) Majoré: Le tribunal judiciaire est compétent pour connaître de tous les litiges civils.

De plus, selon l'article 42 du code de procédure civile, la juridiction territorialement compétente dépend du domicile du défendeur. Aussi, d'après l'article 46 du code de procédure civile, en matière extraccontractuelle, c'est le domicile du défendeur, la juridiction territorialement compétente dépend de l'endroit où le dommage a été subi ou le lieu où il a été ressenti.

Mineure: MME M. a garé son vélo devant la mairie de Bayonne, M R., résidant à Pau, a endommagé son vélo en reculant trop rapidement. Il refuse de rembourser le prix du vélo à MME M. car il était mal stationné selon lui. MME M souhaite aller en justice et se demande quelle juridiction est compétente pour résoudre ce litige.

Conclusion: la juridiction compétente pour ce litige est soit le tribunal judiciaire de Pau (domicile du défendeur), soit le tribunal judiciaire de Bayonne (lieu où le dommage a été subi).

### Analyse d'auct:

1) Problème de droit: la participation d'un tiers à la réalisation d'un dommage causé par le fait d'un produit défectueux exonère-t-elle les producteurs de toutes responsabilités ?

1) Majorée: Selon les articles 1386-1 et 1386-14, le producteur est responsable de plein droit de dommage causé par un défaut de son produit et la responsabilité du producteur envers la victime n'est pas réduite par le fait d'un tiers ayant concouru à la réalisation du dommage.

Mineure: le 18 décembre 2014, un Airbus A320 datant de 2006 s'est écrasé en mer et a tué 157 personnes. Leurs proches ont assigné Airbus et Airbus, deux producteurs, en justice. Lors de cet accident, il a été tenu



Numéro d'inscription

500286



Né(e) le

29/12/2002

Signature

Nom

BENJEN

Prénom(s)

BAPTISTE GEORGES

17.09 / 20

Ecricome

Épreuve :

Economie - Droit

Sujet

☐ 1

ou

☐ 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

09

/ 11

Numéro de table

006

qu'un module électronique était mal soudé, défectueux, n'avait été mal entretenu et qu'il avait pu contribuer à l'accident. De plus, l'équipage de l'avion a réagi de manière inadéquate ce qui a provoqué l'arrêt du pilote automatique et causé l'accident. Il est également acquis que le dysfonctionnement du module est le premier facteur causal de l'accident.

Conclusion : Ainsi, la participation d'un tiers à la réalisation d'un dommage causé par le fait d'un produit défectueux n'examine pas les producteurs de leur responsabilité



Veille juridique :

Dans le monde actuel, post-covid, dans le conflit entre la Russie et l'Ukraine et pré-choc environnemental, les relations entre les professionnels sont plus que tendues. En effet, la difficulté d'approvisionnement et l'inflation ne facilitent pas les choses non plus. Dans les relations inter-professionnelles, la loyauté pourrait être définie comme étant le respect de la profession de l'autre et la preuve de bonne foi, que les entreprises soient concurrentes ou non.

Ainsi, quels sont les enjeux et les contraintes de la loyauté entre professionnels ?

Il existe une loyauté entre professionnels lorsque un contrat est présent (I) mais aussi en matière extra-contratuelle.

I) la loyauté entre professionnels en présence d'un contrat.

La loyauté est présente à toutes les étapes du contrat, de la phase de formation à l'extinction du contrat. La présence de bonne foi est régie par l'article 1112 du Code civil ou même le contrat agit tel que si selon l'article 1103 du Code civil.

## II) La loyauté hors contrat

Les professionnels, concurrents ou non, doivent être loyaux entre-eux et ne pas pratiquer de PRC, de PAC ou même d'acts de concurrence déloyale. Ils ne doivent pas dénigrer, imposer un prix minimal, faire des ententes ou un abus de dépendance économique. Il existe donc des contraintes en matière contractuelle comme en matière extraccontractuelle concernant la loyauté entre professionnels.

